

Automne 1523

Berquin entre en relations épistolaires avec Erasme. Ce(s) lettre(s) sont perdue(s).

Voir # 2188 (1.07.89)

« Il m'écrivit au sujet de son procès et de l'injuste jugement que Duchesne et Bédacq avaient porté sur certains de mes écrits. D'après sa lettre, il me parut un homme honnête. Je lui fis remarquer amicalement et franchement que, s'il était sage, il arrêterait son éloge, il laisserait les frelons, il ne s'occuperait que de ses études et qu'il ne me mêlerait pas à sa cause, ce qui nous porterait préjudice à tous deux. »

Et # 1599 (25.08.1525)

« Tu ne dois donc rien espérer de ces choses [un éclaircissement de la situation] dont tu m'avais entretenu dans ta bonne et longue lettre, maintenant que le décor entier a changé. » (= y parlait sans doute avec optimisme de ses conflits avec la Sorbonne ; et de la libération prochaine du roi qui lui apporterait la sécurité).

Berquin se retire sans doute sur ses terres, met de côté -provisoirement- Luther, et se tourne vers l'œuvre d'Erasme. Parmi ouvrages sous la main, sans doute l'Enchiridion dont la ville natale est Saint-Omer, toute voisine des terres de Berquin → puis édition à Anvers mais édition indigne de Berquin (hypothèse de M. Mann, pp. 123 sqq.)

Est possible qu'il ait commencé à traduire Erasme à la demande du Roi (Allen, V, 1328).

entretient sans doute l'espoir érasmien de vouloir rehausser le pur Evangile en mettant à son service tout ce qui est bon dans la littérature et la sagesse antique.

Premières inquiétudes de la Faculté à l'égard d'Erasme :

1. 16 juin 1523 : « ... *super examinandis variis doctrinis de quibus fiebant graves querimonie et oriebantur plur[i]a scandala, quale dicebatur esse scriptum magistri Jacobi Fabri super Evangelia, quedam Erasmi opera et cujusdam nomine de Berquin...* » (Delisle, XX).

2. 22 août 1523 : « ...*conclisit sacra Facultas organo domini decani Boussart quod non sunt utiles Ecclesie nove traductiones Bible que de greco vel hebreo in latinum fiunt, verbi causa per Erasmum et Jacobum Fabrum, sed pernitiouse...* » (Delisle, XXXVIII)

3. cf. propos du roi à G. Petit : « J'entends dire que les théologiens de Paris se disposent à condamner livres d'Erasme, alors que je veux l'appeler près de moi. Je leur en écrirai ». (L).

4. Faculté appelée à se prononcer sur *Paraph. de l'Ev. de saint Luc* et *Exp. de l'Oraison dominicale* à la demande du Parlement, pour autoriser ou non G. Resch à les imprimer - réserve sa réponse (LII et LIII).

P. Consturier, *De tralatione Bibliae...*, 1524.

De Louvain, d'Angleterre portent d'autres attaques qui semblent concertées avec celle des docteurs de Paris.